

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

⇒ Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

BULLETIN D'INFORMATION - MARS 2021

D935 - ROUTE BARRÉE

La D935 (Axe Moreuil <> Thezy <> Boves) a été fermée précipitamment à la circulation suite à la découverte d'un vide profond sous la route pouvant la faire céder au passage des véhicules.

Des sondages ont eu lieu pour déterminer les travaux à mener.

Selon les résultats, le chantier devrait débuter le lundi 1^{er} Mars.

La réouverture de cette route devrait avoir lieu autour du 15 Mars.

OUVERTURE D'UNE 5^{ème} CLASSE

Le regroupement scolaire THEZY-HAILLES va être doté d'une nouvelle classe à la rentrée 2021. Cette cinquième classe va permettre d'accueillir au mieux les élèves, toujours plus nombreux sur nos deux communes.

Cette classe sera ouverte à l'école de THEZY.

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021/2022 peuvent être effectuées en mairie du 26 février au 19 mars.
(Certificat d'inscription à télécharger sur le site de la commune, ou disponible en Mairie)

La validation de l'admission se fera à partir du 22 mars auprès de M. Dubromer, Directeur de l'école de Thézy, uniquement sur rendez-vous, qui devront être pris par voie électronique **avant la date du 22 mars 2021**, à l'adresse suivante :

ce.0801082s@ac-amiens.fr

Merci de préciser dans votre message électronique le nom et le prénom de votre enfant ainsi que sa date de naissance.

Pour une première inscription (enfant né en 2018), venir en Mairie avec un certificat médical précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations (ou un certificat médical de contre-indication) et une copie du livret de famille.

OUVERTURE MAIRIE

Rappel : La Mairie est ouverte au public les mercredis de 16h00 à 17h30 durant la période de couvre-feu à 18h00. Possibilité de prendre RDV avec le maire, un adjoint ou un conseiller municipal un autre jour.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le prochain passage des encombrants aura lieu le **jeudi 11 mars 2021**.

(Liste des déchets acceptés sur le site de la commune)

Rappel : les déchetteries d'Amiens Métropole sont ouvertes 7 jours sur 7 de 09h00 à 17h00.

OPERATION « HAUTS DE FRANCE » PROPRES

Devant l'engouement des années précédentes, la municipalité a décidé de renouveler sa participation à l'opération « HAUTS-DE-FRANCE PROPRES ».

Pour cela, le rendez-vous est donné **devant la mairie, le dimanche 21 mars 2021 à 9h00**.

Ce nettoyage annuel (malheureusement nécessaire !) permet, chaque année, de participer à la préservation de la planète, et de rendre notre village toujours plus agréable à vivre. Aussi, cela permet aux plus jeunes de prendre conscience du respect de l'environnement pour un meilleur vivre ensemble.

Nous vous attendons nombreux, et pour plus de confort : munis de vos gants et d'un gilet haute visibilité !
(9h – 12h)

DEJECTIONS CANINE

Des signalements ont été fait en mairie concernant la prolifération des déjections canines dans le village, et autour du terrain multisports.

Pour le confort de tous, veillez à éviter au maximum ces nuisances.



COMMUNICATION MUNICIPALE

Pour toujours mieux communiquer avec les habitants, la Municipalité va mettre en place prochainement :

- Facebook : @ThezyGlimont
- Twitter : Commune de Thezy Glimont
- Illiwap : télécharger l'application **ILLIWAP**, rechercher « Thezy-Glimont » dans la barre de recherche et abonnez-vous en cliquant sur « **suivre** ». Vous recevrez ensuite toutes les informations de la commune sur votre smartphone.

Toutes ces possibilités sont entièrement gratuites. Si nécessaire, vos élus peuvent vous aider à vous connecter à ces nouveaux moyens de communication. N'hésitez pas à leur demander !

SUBVENTION VELO

Grâce à Amiens métropole, bénéficiez du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo neuf.

Mis en place par Amiens Métropole, ce dispositif concerne l'achat d'un vélo neuf (limité à un vélo par famille), acheté sur le territoire métropolitain entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Plus d'informations sur www.amiens.fr

SUBVENTION TOURISME

Si vous partez en vacances dans la Somme, entre le 1^{er} Avril et le 30 Juin, le département de la Somme vous rembourse 80€. (Pour 2 nuits minimums, dans un camping, hôtel, gîte, chambre d'hôtes, ou location touristique type Airbnb). La mesure vise à accompagner la reprise du tourisme et la reprise économique.

Plus d'informations sur www.somme.fr